

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1410.2001.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES  
APPLICABLES AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES  
À ROUES ET LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES CONTRÔLES

VIENNE, 13 NOVEMBRE 1997

RÈGLEMENT NO 1. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES AU  
CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES À ROUES EN CE  
QUI CONCERNE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
4 DÉCEMBRE 2001

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 1<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Dans un délai de six mois à partir de la notification dépositaire C.N.532.2001.TREATIES-2 du 4 juin 2001 par laquelle le Secrétaire général a transmis aux Gouvernements des Parties contractantes un exemplaire du règlement susmentionné, aucune des Parties contractantes à l'Accord n'a notifié son désaccord au projet de règlement. Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord, le projet de règlement a été adopté comme Règlement No 1 annexé à l'Accord susmentionné. La date de son entrée en vigueur à l'égard de toutes les Parties contractantes est le 4 décembre 2001, en vertu du paragraphe 3 de l'article 2 de l'Accord.

Le 7 décembre 2001

---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.532.2001.TREATIES-2 du 4 juin 2001 (Projet de règle No 1)

